



CATALOGUE DE FORMATIONS

2027



Sommaire

L'Association Foyer Notre Dame	3
L'équipe pédagogique.....	3
Notre démarche et nos méthodes de formation.....	4
Calendrier des formations	6
Interventions sur mesure.....	7
Géopolitique.....	8
L'Afghanistan	9
La Géorgie : un "pays d'origine sûr" ?.....	10
L'Iran.....	11
La Palestine	12
Les violences liées au parcours migratoire.....	13
Droit d'asile	14
Du règlement "Dublin" au règlement "Gestion" : la nouvelle procédure Dublin.....	15
La demande d'asile : les clefs de la procédure	16
Bénéficiaires d'une Protection Internationale : quels droits, quelles démarches ?	17
Pacte européen sur la Migration et l'Asile : quel bilan, un an après ?	18
Droit des étrangers.....	19
Personnes déboutées de la demande d'asile : quels droits et quelles perspectives ?.....	20
Décrypter les décisions de justice en Droit des étrangers	21
Le droit au travail des étranger·ères en France	22
La demande de naturalisation.....	23
Introduction au Droit des étrangers : titres de séjour et droits sociaux	24
Clefs d'accompagnement.....	25
Réunification familiale : l'accompagnement étape par étape	26
Accompagner les demandeur·euses d'asile victimes de violences sexistes et sexuelles	27
Accompagner les demandeur·euses d'asile LGBTQIA+	28
Informations pratiques.....	29
Lieu des formations.....	30
Handicap, tarifs et gestion des réclamations	31
Formulaire d'inscription.....	32
Formulaire d'inscription	33
Conditions Générales de Vente.....	34

L'Association Foyer Notre Dame

L'Association Foyer Notre Dame basée à Strasbourg depuis 1923 (160 salariés, 1500 personnes hébergées et accompagnées quotidiennement) met en œuvre les politiques publiques en faveur des demandeur·euses d'asile, des réfugié·es, des mineur·es non accompagné·es et des jeunes adultes, dans le département du Bas-Rhin et dans la région Grand-Est. L'AFND a développé son expertise autour de deux grands champs d'activité : l'accompagnement des demandeur·euses d'asile et des réfugié·es, et l'accompagnement d'un public jeune.

L'Association est inscrite dans une dynamique visant une large ouverture sur son environnement à travers le développement d'un réseau partenarial très diversifié, d'actions d'information, de formation, et de plaidoyer, à destination tant du grand public que d'autres professionnel·les.

La Plateforme Info-Réfugiés, plateforme d'information sur les droits et démarches des bénéficiaires de la protection internationale, a été déployée en 2022. Destinée aux professionnel·les et aux bénévoles, elle vise à favoriser l'accès aux droits et l'intégration des personnes protégées.

L'équipe pédagogique

Emma BARBIER

« Juriste au sein du Pôle Asile Réfugiés de l'Association Foyer Notre Dame, j'ai commencé à travailler avec des personnes exilées en 2020. Mon diplôme de 'Juriste spécialisée en droit européen des droits de l'homme' ainsi que mes expériences dans diverses associations (en France et en Grèce) m'ont permis d'acquérir une vision théorique et pratique du système européen de l'asile qui vient nourrir mes interventions en tant que formatrice. »

Elise GUILLOT

« Titulaire d'un diplôme universitaire en Droits des Étrangers et investie dans l'accompagnement des exilé·es depuis 2018, j'accompagne au quotidien des demandeur·euses d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale en tant que Juriste au sein du Pôle Asile Réfugiés de l'Association Foyer Notre Dame. Mes interventions visent à partager les compétences et connaissances acquises au cours de mes diverses expériences de terrain (auditrice asile au GUDA, travailleuse sociale et juriste). »

Bastien COL-EYRAUD

« Juriste de formation, j'accompagne les personnes en exil et les professionnel·les de l'asile depuis 2017. Chef du service juridique du Pôle Asile Réfugiés de l'Association du Foyer Notre Dame, j'encadre une équipe de juristes et pilote le Centre de formation de l'association. Au fil de mon parcours, j'ai développé une expertise en droit d'asile et en droit des étrangers, ainsi qu'une connaissance approfondie des enjeux juridiques, administratifs et humains liés aux parcours d'exil. À ce titre, j'interviens quotidiennement sur les procédures d'asile, le droit des étrangers et l'appui juridique aux équipes de terrain, en veillant à concilier rigueur juridique et réalités de l'accompagnement. »



Notre démarche et nos méthodes de formation

Des actions de formation sont menées depuis 2017 à destination des salarié-es de l'association et sur sollicitation de certains partenaires. Agréés "centre de formation" depuis 2020, nous avons fait le choix d'ouvrir nos formations à tou-tes les professionnel-le-s intervenant auprès d'un public étranger, et proposons donc pour l'année 2027 notre sixième catalogue de formation.

Notre objectif est d'apporter aux participant-es des connaissances théoriques et concrètes qui leur serviront dans leur pratique quotidienne, mais également d'encourager les réflexions et les échanges sur l'accompagnement des publics étrangers et les procédures qu'ils traversent.

Conscient-es de l'importance de faire reconnaître la qualité de nos formations, nous avons obtenu le label Qualiopi en janvier 2024. Cette démarche permet notamment aux participant-es de faire prendre en charge le coût de leur formation par leur opérateur de compétences.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

Numéro d'enregistrement : 44 67 06563 67

Contact, renseignement, inscriptions : centredeformation@foyernotredame.org

**Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

Toutes nos formations sont ouvertes aux inscriptions individuelles, aux dates indiquées dans ce catalogue, mais peuvent également être privatisées à la date et au lieu de votre choix.

Au-delà des formations présentées dans ce catalogue, nous sommes également en mesure d'élaborer des formations sur mesure et complètement modulables : lieu et durée de la formation, thématiques abordées, formations pluriannuelles ou à l'inverse, interventions courtes durant une réunion d'équipe...

À l'issue de la formation, une attestation de participation sera remise à tous les participants.

Nos méthodes de formation

Nos formations font appel à une variété de méthodes pédagogiques qui permettent la transmission de connaissances théoriques et leur appropriation par les participant-es. Une variété de supports est utilisée et un dossier papier est distribué aux stagiaires.

Une place importante est laissée aux échanges et à l'étude de cas pratiques, pour permettre aux participant-es de faire le lien avec leurs pratiques professionnelles et favoriser la mémorisation des acquis de la formation. Nos programmes de formation sont par ailleurs construits à partir de nos expériences de terrain aux côtés des personnes migrantes.

Pour accompagner ce processus de formation et l'évaluer, un questionnaire préalable est envoyé aux participant-es en amont de la session ; des temps d'évaluation à chaud sont ménagés tout au long de la formation et à son terme. Enfin, un dernier retour est demandé aux participant-es après deux semaines, pour faire le point sur les acquis de la formation et la pertinence des contenus et méthodes utilisés.

Notes 2025 du Centre de Formation

**moyenne
générale des
appréciations**
3.9/4

4/4

Maîtrise du
sujet

4/4

Contenu des
formations

3.9/4

Pédagogie

3.8/4

Conditions
matérielles
des stages

CALENDRIER DES FORMATIONS

JANVIER

- 27/01 **Personnes déboutées** de la demande d'asile : quels droits et quelles perspectives ?
- 28/01 Du règlement « Dublin III » au règlement « Gestion » : la **nouvelle procédure Dublin**

FÉVRIER

- 11/02 L'Afghanistan
- 12/02 **Réunification familiale** : l'accompagnement étape par étape

MARS

- 11/03 & 12/03 Accompagner les demandeuses d'asile victimes de **violences sexistes et sexuelles**
- 18/03 & 19/03 La **demande d'asile** : les clefs de la procédure

AVRIL

- 01/04 **Décrypter** les décisions de justice en Droit des étrangers
- 15/04 Le **droit au travail** des étranger·es en France

MAI

- 13/05 La demande de **naturalisation**
- 14/05 La **Géorgie** : un « pays d'origine sûr » ?

JUIN

- 02/06 **Bénéficiaires d'une Protection Internationale** : quels droits, quelles démarches ?
- 03/06 Accompagner les demandeur·euses d'asile **LGBTQIA+**

OCTOBRE

- 14/10 & 15/10 La **demande d'asile** : les clefs de la procédure
- 21/10 L'Iran
- 27/10 La **Palestine**

NOVEMBRE

- 24/11 **Pacte européen** sur la Migration et l'Asile : quel bilan, un an après ?

DÉCEMBRE

- 09/12 Introduction au **Droit des étrangers** : titres de séjour et droits sociaux
- 10/12 Les violences liées au **parcours migratoire**

Thématiques des formations

- Géopolitique
- Droit d'asile
- Droit des étrangers
- Clefs d'accompagnement

Interventions sur mesure

Chaque structure qui accompagne des usager·ères fait face à des enjeux et dispose de contraintes organisationnelles qui lui sont propres. C'est pourquoi le Centre de formation de l'AFND propose des interventions **entièrement personnalisées** construites en fonction de vos besoins, des compétences de vos équipes et des problématiques rencontrées sur le terrain.

Nous élaborons avec vous le contenu, les objectifs et la durée de l'intervention afin de répondre au mieux à vos attentes (*demi-journée, journée, plusieurs jours*).

Les interventions d'une demi-journée sont facilement intégrables à un temps de réunion ou à une journée d'équipe. Ce format permet d'approfondir une question ciblée tout en limitant les contraintes d'organisation.

Exemples de formation à la ½ journée :

- La construction du dossier de demande d'asile.
- Préparer une personne à l'entretien OFPRA.
- La procédure accélérée : motifs de placement, déroulement et voies de recours.
- La reconstitution de l'état civil des bénéficiaires d'une protection internationale.
- La dématérialisation des demandes de titres de séjour.
- Points d'actualité en droit des étrangers ou en droit d'asile (*Pacte Asile et Migration...*)



Exemples de formation sur 1 journée :

- Construites autour d'un public spécifique :
 - Les Mineur·es Non Accompagné·es (MNA)
 - Les étudiant·es
 - Les jeunes majeur·es
 - Les citoyen·nes européen·nes
- Construites autour d'une thématique spécifique :
 - L'excision
 - Les conflits armés
 - Le régime des OQTF

Ces exemples sont donnés à titre indicatif. Toute intervention peut être adaptée ou construite sur une autre thématique relevant de notre champ d'expertise. Les formations présentes au catalogue peuvent être adaptées selon vos besoins.

FORMATIONS GÉOPOLITIQUE



L'Afghanistan

L'Afghanistan est resté entre 2019 et 2023 le premier pays d'origine des demandeur·euses d'asile et des réfugié·es en France et le troisième au niveau mondial. Depuis la prise du pouvoir par les talibans en 2021, la population fait face à une dégradation de ses droits fondamentaux. Ces atteintes se reflètent dans les demandes d'asile afghanes : groupe social des femmes afghanes, opinions politiques, prostitution forcée, persécutions ethniques.

En dépit d'un taux de protection élevé, les autorités de l'asile scrutent de plus en plus sévèrement les demandes d'asile afghane.

Par ailleurs, il reste difficile de mettre en œuvre le droit à la réunification familiale pour les personnes protégées.

Cette formation permettra une réflexion sur les enjeux actuels des demandes d'asile afghanes, en prenant en compte les contextes politiques français et européen.

Objectifs

- Comprendre les enjeux des demandes d'asile de personnes afghanes
- Comprendre comment les autorités de l'asile traitent et examinent les demandes afghanes
- Adapter l'accompagnement des BPI afghans dans leurs démarches, notamment de réunification familiale

Contenu

- Perspectives historiques et géopolitiques
- Les craintes généralement évoquées et leur réception par les autorités de l'asile
- Éléments chiffrés sur les demandes d'asile afghanes en France et en Europe
- Les enjeux des demandes d'asile des familles rejoignantes
- Échanges sur les pratiques



Tout·e professionnel·le ou bénévole intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Une journée (7 heures)



200€ /personne



Jeudi 11 février 2027

La Géorgie : un "pays d'origine sûr" ?

L'Union Européenne et l'OFPRA tiennent à jour une liste de pays dits « sûrs », c'est-à-dire considérés comme offrant des garanties suffisantes de respect des droits humains. Parmi eux, la Géorgie, dont les ressortissant·es forment la 10^e nationalité la plus représentée parmi les primo-demandeur·euses d'asile à l'OFPRA en 2025, avec plus de 3000 demandes.

Les citoyen·nes géorgien·nes sont systématiquement placé·es en « *procédure accélérée – pays d'origine sûr* » lors du dépôt de leur demande d'asile, avec pour conséquence des garanties procédurales moindres (*recours non suspensifs, accès aux hébergements asile restreint...*). Pour autant, les ONG s'inquiètent de la répression politique en cours, des violations des droits des personnes LGBT et de l'absence de la protection des femmes victimes de violence.

Cette formation reviendra sur l'impact du placement en procédure accélérée « *pays d'origine sûr* », sur la procédure d'asile et s'attachera en particulier aux demandes d'asile présentées par les Géorgien·nes.

Objectifs

- Comprendre la qualification de pays d'origine sûr et son inadéquation avec la situation actuelle en Géorgie
- Appréhender les conséquences d'un placement en procédure accélérée « *pays d'origine sûr* » sur la procédure d'asile
- Adapter son accompagnement aux contraintes induites par l'application de la procédure accélérée (*identification de la vulnérabilité, temporalité des demandes de titre de séjour, etc.*)
- Replacer les craintes de persécution exprimées par les demandeur·euses d'asile dans le contexte politique et social géorgien actuel

Contenu

- Les « *pays d'origine sûrs* » : cadre réglementaire et impact sur la procédure d'asile
- Perspectives historiques et situation actuelle en Géorgie
- Motifs des demandes d'asile fréquemment invoqués par les ressortissant·es géorgien·nes et leur réception par les autorités de l'asile en France
- Echanges sur les pratiques



Tout·e professionnel·le ou bénévole intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Une journée (7 heures)



200€ /personne



Vendredi 14 mai 2027

L'Iran

Malgré les espoirs de la révolution de 1979 et la chute du shah Mohammad Reza Pahlavi, qui dirigeait l'Iran de manière autocratique, la République islamique d'Iran est toujours dirigée par un régime ultra-autoritaire et théocratique.

Si la République a connu des périodes de relative ouverture, le pays reste marqué par une politique particulièrement répressive et par des violations massives des droits humains. L'Iran est l'un des trois pays pour lesquels la Cour Nationale du Droit d'Asile a reconnu l'existence du groupe social des femmes.

Depuis début 2026, l'Iran est par ailleurs au cœur de l'actualité internationale en raison du conflit qui l'oppose aux États-Unis et à Israël, qui a mené notamment au blocage dans le détroit d'Ormuz.

Cette formation apportera un éclairage sur l'histoire de l'Iran et sa situation actuelle sur la scène internationale. Les principaux motifs de demande d'asile des ressortissant·es iranien·nes et leur réception par l'OFPRA et la CNDA seront également abordés.

Objectifs

- Mieux connaître le contexte historique, politique et sociétal en Iran
- Comprendre comment les autorités de l'asile traitent les demandes de ressortissant·es iranien·nes
- Identifier les spécificités des demandes d'asile des ressortissant·es iranien·nes

Contenu

- Éléments historiques et géopolitiques
- Situation actuelle sous le régime de Mojtaba Khamenei
- Violations des droits humains en Iran
- Les demandes de protection iraniennes et leur réception par l'OFPRA et la CNDA
- Le groupe social des femmes au sens de la Convention de Genève de 1951



Tout·e professionnel·le ou bénévole intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Une journée (7 heures)



200€ /personne



Jeudi 21 octobre 2027

La Palestine

Par une décision de juillet 2025, la CNDA attribuait le statut de réfugié à Mme H. et à son fils, Palestinien·nes originaires de la bande de Gaza, en raison de craintes liées à leur nationalité. Quelques mois plus tard, la France reconnaissait officiellement l'État de Palestine.

Alors qu'il demeure extrêmement difficile pour les Palestinien·nes de quitter leur territoire, la demande d'asile palestinienne en France a doublé en 2025 (passant de 200 demandes en 2024 à 475 en 2025).

Les autorités de l'asile ont accueilli ces demandes d'asile de manière évolutive, appliquant d'abord le régime de la protection subsidiaire avant de leur accorder le statut de réfugié, constatant l'impuissance de l'UNRWA (l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine) à protéger la population palestinienne, que ce soit à Gaza ou en Cisjordanie.

Cette formation reviendra sur l'histoire de la Palestine et de la construction de l'État Palestinien, ainsi que sur le conflit israélo-palestinien, éléments clés pour contextualiser ces demandes d'asile. Elle abordera également la réception de ces demandes de protection par l'OFPR et la CNDA.

Objectifs

- Identifier les points clés de l'histoire de la Palestine
- Comprendre la notion de citoyenneté palestinienne
- Comprendre les mécanismes de protection des Palestinien·nes (réfugiés « UNRWA », BPI en France, etc.)
- Identifier les spécificités des demandes d'asile des ressortissant·es palestinien·nes

Contenu

- Aperçu historique de la Palestine et situation actuelle
- Le statut étatique de la Palestine
- Principales étapes du conflit israélo-palestinien
- Rôle et limites de l'Office des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)
- Analyse du positionnement des instances de l'asile françaises face aux demandes d'asile palestiniennes



Tout·e professionnel·le ou bénévole intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Une journée (7 heures)



200€ /personne



Mercredi 27 octobre 2027

Les violences liées au parcours migratoire

Les politiques sécuritaires de l'Union Européenne poussent les personnes exilées à emprunter des routes migratoires de plus en plus dangereuses pour rejoindre l'Europe.

Les personnes fuyant leur pays sont donc exposées à des violences extrêmes au cours de leur parcours d'exil : détention arbitraire, traite des êtres humains, violences sexuelles. A cela s'ajoutent des violences perpétrées aux frontières européennes par les autorités étatiques dans l'objectif de réduire les entrées irrégulières sur le territoire de l'Union Européenne.

Cette formation propose aux stagiaires un aperçu des différentes routes migratoires empruntées et des risques liés aux parcours migratoires. Nous nous concentrerons notamment sur la route dite de la Méditerranée centrale. Empruntée par des personnes venant d'Afrique subsaharienne, pour arriver en Europe en passant par la Libye, il s'agit de l'une des routes migratoires les plus dangereuses.

Objectifs

- Mieux connaître les parcours d'exil et les itinéraires empruntés par les personnes exilées
- Comprendre les éventuels traumatismes liés au parcours d'exil
- Adapter l'accompagnement des personnes en fonction des spécificités de leur parcours et savoir les réorienter en cas de besoin

Contenu

- Aperçu des différentes routes migratoires empruntées pour arriver en Europe
- Les différents types de violences liées au parcours migratoire
- Les violences aux frontières
- La situation particulière de la Libye



Tout.e professionnel.le ou bénévole intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Une journée (7 heures)



200€ /personne



Vendredi 10 décembre 2027

FORMATIONS DROIT D'ASILE



Du règlement "Dublin" au règlement "Gestion" : la nouvelle procédure Dublin

Adopté en 2024 dans le cadre du Pacte Européen sur la migration et l'Asile, et entré en vigueur le 12 juin 2026, le Règlement « *Gestion* » remplace le Règlement « *Dublin III* ».

Si le principe de la procédure Dublin, selon lequel un seul pays de l'UE est responsable de la demande d'asile d'une personne, reste inchangé, l'adoption du règlement « *Gestion* » modifie des aspects essentiels de la procédure.

Cette formation a pour objectif de répondre aux questions les plus fréquemment soulevées par un placement en procédure Dublin à la préfecture, et de renseigner les stagiaires sur les changements apportés par l'adoption du règlement Gestion : Comment est déterminé l'Etat responsable de la demande d'asile ? Quels sont les délais du placement en procédure Dublin ? Comment contester un arrêté de transfert ?

À noter : cette formation inclut une présentation synthétique du Pacte européen sur la Migration et l'Asile. Pour une formation spécifique et approfondie sur ce thème, voir [p.18](#).

Objectifs

- Informer les personnes dublinées des différentes étapes de leur procédure
- Identifier les éléments de légalité d'un arrêté de transfert
- Estimer l'opportunité d'un recours contre un arrêté de transfert

Contenu

- Les critères de détermination de l'Etat responsable
- Les délais de la procédure
 - ▶ Saisine de l'Etat Membre Responsable
 - ▶ Réponse de l'Etat Membre Responsable
 - ▶ Transfert
 - ▶ Fuite
- Délais et voies de recours
- Notification et exécution des arrêtés de transfert
- Conséquences du Pacte Asile et Migration sur la Procédure Dublin



Tout.e professionnel.le ou bénévole intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Une journée (7 heures)



200€ /personne



Jeudi 28 janvier 2027

La demande d'asile : les clefs de la procédure

Le droit d'asile et les procédures qui l'encadrent évoluent régulièrement sous l'effet des réformes nationales et européennes, rendant leur maîtrise parfois complexe pour les professionnel·les et les bénévoles accompagnant des personnes exilées. La mise en œuvre récente du Pacte Asile et Migration a notamment entraîné d'importantes évolutions des procédures de demande d'asile et des conditions d'accueil.

Cette formation apporte les repères indispensables pour comprendre les différentes étapes de la procédure de demande d'asile en France, en saisir les enjeux et accompagner les personnes tout au long de leur parcours. Elle permet d'appréhender le déroulement de la procédure, de l'enregistrement de la demande jusqu'à la décision définitive, tout en apportant une lecture pratique des droits ouverts aux personnes en demande d'asile.

Au-delà des aspects juridiques et administratifs, la formation aborde les enjeux liés aux situations de vulnérabilité. Les parcours migratoires, les violences subies et les traumatismes peuvent en effet avoir des conséquences sur la capacité des personnes à relater leur histoire et à faire valoir leurs droits. Comprendre ces mécanismes permet d'adapter son accompagnement et de mieux répondre aux besoins des personnes accueillies.

À noter : cette formation n'aborde pas la procédure Dublin. Pour une formation spécifique et approfondie sur ce thème, voir [p.15](#). Cette formation inclut une présentation synthétique du Pacte européen sur la Migration et l'Asile. Pour une formation spécifique et approfondie sur ce thème, voir [p.18](#).

Objectifs

- Comprendre les différentes étapes de la procédure de demande d'asile en France.
- Identifier les enjeux et les spécificités de l'accompagnement des personnes en demande d'asile.
- Savoir accompagner les personnes tout au long de leur procédure en tenant compte de leurs droits et de leurs besoins.
- Intégrer les principales évolutions introduites par le Pacte Asile et Migration dans sa pratique professionnelle.

Contenu

- Les fondements du droit d'asile : terminologie, sources et définitions.
- Les critères d'octroi d'une protection internationale.
- Les étapes de la procédure de demande d'asile : GUDA, OFPRA et CNDA.
- La constitution du dossier de demande d'asile.
- La prise en compte des situations de vulnérabilité.
- Les droits sociaux des personnes en demande d'asile.
- La procédure de demande concomitante d'un titre de séjour.
- Le régime des conditions matérielles d'accueil.



Tout·e professionnel·le ou bénévole intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Deux journées (14 heures)



400€ /personne



Jeudi 18 & vendredi 19 mars 2027 **OU**
Jeudi 14 & vendredi 15 octobre 2027

Bénéficiaires d'une Protection Internationale : quels droits, quelles démarches ?

Après des parcours d'exil parfois traumatiques et des procédures d'asile éprouvantes, l'obtention d'une protection internationale (*statut de réfugié ou protection subsidiaire*) est souvent vécue par les exilé-es comme un aboutissement.

L'obtention d'une décision positive ne marque toutefois pas la fin des difficultés. Les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) – et les professionnel-les et bénévoles qui les accompagnent – font face à de multiples et complexes démarches administratives.

Il est ainsi nécessaire de connaître les spécificités liées au statut particulier des BPI afin de leur proposer un accompagnement adapté : modalités de délivrance et de renouvellement des titres de séjour, enjeux de la reconstitution de leurs actes d'état civil par l'OFPRA, procédure de réunification familiale, droit de circuler dans l'espace Schengen et de voyager à l'international, transfert de protection dans un autre Etat européen, accès aux droits sociaux, etc.

Cette formation mêlera apports théoriques et cas pratiques en lien avec les problématiques rencontrées par les BPI.

À noter : cette formation inclut une présentation synthétique de la procédure de réunification familiale. Pour une formation spécifique et approfondie sur ce thème, voir [p.26](#).

Objectifs

- Comprendre les règles encadrant la reconstitution des actes d'état civil des BPI par l'OFPRA
- Identifier les documents d'état civil, de séjour et de voyage nécessaires aux BPI et à leurs familles et en connaître les modalités de délivrance
- Connaître les règles relatives à la circulation et/ou installation des BPI dans un autre Etat européen
- Identifier les conditions et étapes de la procédure de réunification familiale

Contenu

- La reconstitution de l'état civil par l'OFPRA (*et sa contestation*)
- Les documents de séjour et de voyage des bénéficiaires d'une protection internationale (*adultes et enfants*) et de leurs familles
- Les droits sociaux des BPI : accès au marché du travail, prestations sociales et familiales, reconnaissance des diplômes, échange du permis de conduire
- Les motifs de retrait d'une protection internationale
- Introduction à la réunification familiale



Tout-e professionnel-le ou bénévole intervenant auprès de bénéficiaires d'une protection internationale (BPI)



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Une journée (7 heures)



200€ /personne



Mercredi 2 juin 2027

Pacte européen sur la Migration et l'Asile : quel bilan, un an après ?

Le Pacte Européen sur la Migration et l'Asile a été adopté par le Parlement Européen le 10 avril 2024. Alors que les Etats disposaient de deux ans pour mettre en application les nouvelles dispositions du Pacte, sa mise en œuvre n'a pas été anticipée en France et le gouvernement a publié plusieurs décrets en urgence, courant juin et juillet 2026. D'autres décrets d'application sont encore attendus, à l'heure actuelle, et une mise à jour du CESEDA devra être réalisée.

Cette situation est source d'insécurité juridique, tant pour les personnes concernées que pour les professionnel·les accompagnant·es.

Les durcissements induits par le Pacte sont nombreux et entraîneront une dégradation de l'accueil des étranger·es en Europe : institution d'une procédure de « *filtrage* » aux frontières extérieures de l'UE, création d'une procédure d'asile « *à la frontière* » aux délais contraints et des garanties procédurales diminuées pour les demandeur·euses d'asile, généralisation du fichage des personnes migrantes, etc.

Cette formation est l'occasion de faire un premier bilan de l'application du Pacte en France et de ses conséquences sur le droit d'asile et des étrangers, un an après son entrée en vigueur.

À noter : cette formation aborde la procédure Dublin de manière synthétique. Pour une formation spécifique et approfondie sur ce thème, voir [p.15](#). Cette formation aborde certains aspects de la procédure d'asile. Pour une formation spécifique et approfondie sur ce thème, voir [p.16](#).

Objectifs

- Comprendre les principales mesures contenues dans le Pacte européen
- Identifier les conséquences du Pacte européen sur le droit d'asile et des étrangers en France et sur l'accompagnement des exilé·es
- Délivrer une information claire aux demandeur·euses d'asile sur les aspects de leur procédure (PA, PN, Dublin) impacté·es par la mise en œuvre du Pacte

Contenu

- Décryptage des mesures principales contenues dans le Pacte sur la migration et l'asile
- Conséquences du Pacte sur le droit d'asile en France (*procédure d'asile « à la frontière », procédure Dublin, extension de la procédure accélérée, etc.*)
- Retour d'expérience sur les premiers impacts observés dans la pratique du droit des étrangers à la suite de la mise en application du Pacte



Tout·e professionnel·le ou bénévole intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Une journée (7 heures)



200€ /personne



Mercredi 24 Novembre 2027

FORMATIONS DROIT DES ÉTRANGERS



Personnes déboutées de la demande d'asile : quels droits et quelles perspectives ?

Pour les personnes accueillies dans des structures d'hébergement pour demandeurs d'asile (*CADA, HUDA, etc.*), le refus définitif d'une demande d'asile entraîne une fin de prise en charge. A cela s'ajoute l'arrêt de l'allocation pour demandeurs d'asile et, souvent, la perte du droit de rester sur le territoire, associée à d'éventuelles procédures d'éloignement.

Face à ces situations fortement anxiogènes pour les personnes accompagnées, il est important que les professionnel·les qui les accompagnent puissent les renseigner sur leurs droits et sur les options qui leur sont ouvertes : comment se passe la fin de prise en charge en structure d'hébergement ? Quelles voies de régularisation peuvent être envisagées ? Dans quels cas une nouvelle demande d'asile est-elle pertinente ? Que faire en cas d'OQTF ? Quels sont les droits d'une personne déboutée en France ?

Cette formation abordera à la fois les conditions de la fin de prise en charge dans les structures pour demandeurs d'asile, les options des personnes déboutées et les droits fondamentaux des personnes étrangères vivant sans droit au séjour en France.

Objectifs

- Comprendre l'articulation entre la procédure d'asile et la fin de prise en charge en centre DNA (*délais et modalités de sortie d'hébergement*)
- Identifier les différentes options des personnes déboutées (*maintien sur le territoire et demande de titre de séjour, nouvelle demande d'asile, aide au retour*)
- Connaître les droits fondamentaux des personnes étrangères, indépendamment de leur situation administrative

Contenu

- La perte du « *droit de rester* » en France en cours ou au terme de la procédure d'asile
- Les procédures d'éloignement : OQTF, recours possibles et exécution des décisions d'éloignement
- La fin des Conditions Matérielles d'Accueil (*CMA*) et la procédure de sortie des structures d'hébergement pour demandeurs d'asile
- Les perspectives des personnes déboutées
 - ▶ l'Aide au Retour Volontaire (*ARV*)
 - ▶ une nouvelle demande d'asile (*demande « ultérieure »*)
 - ▶ les demandes d'admission au séjour et les procédures de régularisation
- Les droits fondamentaux des personnes sans-papiers vivant en France



Tout·e professionnel·le ou bénévole intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Une journée (7 heures)



200€ /personne



Mercredi 27 janvier 2027

Décrypter les décisions de justice en Droit des étrangers

L'accompagnement social des personnes étrangères est caractérisé par de nombreuses procédures juridiques, administratives (*demande de titre de séjour, demande d'asile*) ou contentieuses (*recours devant le Tribunal Administratif, devant la Cour Nationale du Droit d'Asile*).

Les décisions liées à ces procédures ne sont pas toujours aisées à déchiffrer en raison de leur formalisme et du vocabulaire spécifique utilisé par les juridictions. Il est donc utile de se familiariser avec ce type de texte juridique pour en comprendre rapidement le sens.

Cette formation a pour but d'outiller les stagiaires pour expliquer aux usager·ères le sens et les voies de recours des décisions qui les concernent, et les accompagner au mieux dans leurs démarches juridiques.

Objectifs

- Se familiariser avec la terminologie juridique
- Être en mesure de lire et comprendre rapidement le sens et la portée d'une décision de justice
- Identifier les sources d'informations utiles en droit des étrangers
- Identifier les actes susceptibles de recours

Contenu

- Définitions
- Méthodologie pour décrypter une décision de justice
- Explication de la structure d'un acte administratif et d'une décision de justice
- Explication des délais et voies de recours
- Ressources utiles en droit des étrangers



Tout·e professionnel·le ou bénévole intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Une demi-journée (4 heures)



100€ /personne



Jeudi 1^{er} avril 2027

Le droit au travail des étranger·ères en France

Les politiques d'immigration françaises ont, depuis 1945, reflété les besoins de main d'œuvre du pays. Alors que l'immigration a été nettement favorisée au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les difficultés économiques des années 1970 ont conduit les gouvernements à limiter le droit au travail des personnes étrangères. Récemment, les difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activité ont mené le gouvernement à faciliter à nouveau la régularisation des personnes étrangères sans-papiers exerçant un « *métier en tension* ».

L'accès à l'emploi reste un enjeu majeur pour de nombreuses personnes étrangères en France, et ce alors que les règles régissant le travail des étrangers sont complexes et évolutives.

Cette formation permettra de comprendre les conditions d'accès à l'emploi selon les différents statuts administratifs (*ressortissants de l'Union Européenne, demandeur·euses d'asile, bénéficiaires d'une protection internationale, titulaires d'un titre de séjour, personnes en situation irrégulière, etc.*) ainsi que les restrictions liées à certains titres de séjour.

Elle abordera également les démarches à effectuer par les employeurs pour salarier des étranger·ères dans un cadre légal (*demande d'autorisation de travail, vérification de l'opposabilité de l'emploi, etc.*). La formation abordera également les droits des travailleur·euses étranger·ères et les possibilités de régularisation des salarié·es sans papiers.

Objectifs

- Identifier le droit au travail d'une personne étrangère (*et ses restrictions*) en fonction de son titre de séjour
- Savoir différencier les titres de séjour liés au travail et ceux délivrés pour d'autres motifs
- Déterminer les situations dans lesquelles il est nécessaire de demander une autorisation de travail
- Comprendre les possibilités de régularisation des personnes étrangères au titre de l'activité professionnelle (*admission exceptionnelle au séjour au titre des métiers en tension, circulaire Retailleau*)
- Connaître les droits des salarié·es étranger·ères (*avec ou sans droit au séjour*)

Contenu

- Le droit au travail des personnes étrangères en fonction de leur statut administratif
- Ressortissant·es européen·nes et assimilé·es
- Etrangers avec un titre de séjour de droit commun
- La situation spécifique des étudiant·es
- Le cas des demandeur·euses d'asile
- Les autorisations de travail et la notion d'opposabilité de la situation de l'emploi
- Les formalités incombant à l'employeur dans le cadre de l'embauche d'un·e salarié·e étranger·ère
- La régularisation des personnes étrangères au titre de leur activité professionnelle
- Les droits des travailleur·euses étranger·ères, avec ou sans titre de séjour



Ressources Humaines, entreprises, professionnel·les et bénévoles intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Une journée (7 heures)



200€ /personne



Jeudi 15 avril 2027

La demande de naturalisation

La naturalisation est l'une des façons d'obtenir la nationalité française pour une personne étrangère. Elle est soumise à plusieurs conditions, notamment concernant la durée de résidence en France et « *l'assimilation à la communauté française* ».

Depuis une circulaire du 2 mai 2025, les critères d'accès à la nationalité française ont été durcis.

Le cadre législatif changeant en la matière a tendance à rendre cette procédure difficilement accessible, tant pour les personnes concernées que pour les accompagnant·es. Cette formation a pour objectif de répondre aux questions les plus courantes entourant la procédure de naturalisation : qui sont les personnes éligibles ? Quelles sont les conditions et les documents à fournir ? Que faire en cas de refus de la demande ?

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront outillé·es pour accompagner une personne étrangère dans sa demande de nationalité.

Objectifs

- Identifier les personnes éligibles à la naturalisation
- Informer les personnes accompagnées des conditions d'accès à la nationalité française
- Connaître les autres voies d'accès à la nationalité française
- Accompagner à la démarche de demande de naturalisation

Contenu

- La naturalisation par décret
- La déclaration de nationalité
- Les étapes de la demande
- La condition de stage (durée de présence en France)
- L'entretien d'assimilation



Ressources Humaines, entreprises, professionnel·les et bénévoles intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Une journée (7 heures)



200€ /personne



Jeudi 13 mai 2027

Introduction au Droit des étrangers : titres de séjour et droits sociaux

Les personnes étrangères vivant en France sont régulièrement confronté·es à des démarches administratives complexes : difficultés à déposer une demande de titre de séjour, refus de délivrance de titre de séjour, notification d'OQTF (*obligation de quitter le territoire*), méconnaissance des droits sociaux auxquels elles peuvent prétendre... et ce dans un contexte législatif en perpétuelle évolution.

Cette formation a pour objectif d'apporter aux professionnel·les et aux bénévoles les connaissances fondamentales nécessaires à l'accompagnement des personnes étrangères. Quels sont les motifs pour lesquels une personne vivant en France peut demander un titre de séjour ? Comment une personne sans-papier peut-elle obtenir une régularisation ? Que faut-il savoir avant de lancer une demande de titre de séjour ? Que faire en cas d'OQTF ?

Par une approche pratique, cette formation permettra aux participant·es de mieux comprendre les règles applicables au séjour des personnes étrangères, d'anticiper les risques et contraintes procédurales associés aux demandes de titres et d'identifier les principaux droits attachés aux différents statuts.

Objectifs

- Reconnaître les différents documents de séjour des étrangers en France (*attestations ANEF, APS, titres de séjour*)
- Identifier les principaux motifs de titres de séjour existants (*vie privée et familiale, motif économique, santé, etc.*)
- Comprendre les critères actuels d'admission exceptionnelle au séjour (*« métiers en tension », circulaire Retailleau*)
- Identifier les risques liés à une demande de titre de séjour et les contraintes procédurales (*coûts, modalités de dépôt, etc.*)
- Appréhender les droits sociaux des étranger·ères, avec ou sans titre de séjour

Contenu

- Brève histoire du droit des étrangers en France et principaux textes applicables
- Les différentes catégories de titres de séjour
- Les motifs d'admission au séjour invocables par les personnes déjà présentes sur le territoire : titres de séjour de plein droit et admission exceptionnelle au séjour
- La procédure de demande de titre de séjour (*dématérialisation, pièces justificatives, coût ...*) et les risques associés (*OQTF et procédures d'éloignement*)
- Les droits attachés aux différents titres de séjour : droit au travail, prestations sociales, droit de voyager, etc.



Tout·e professionnel·le ou bénévole intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Une journée (7 heures)



200€ /personne



Jeudi 9 décembre 2027

FORMATIONS CLEFS D'ACCOMPAGNEMENT



Réunification familiale : l'accompagnement étape par étape

Un-e étranger-ère vivant régulièrement en France peut demander à être rejoint par les membres de sa famille, au nom du droit à mener une vie familiale normale, un principe consacré par les lois françaises et les textes européens et internationaux.

Pour les familles des réfugiés et des bénéficiaires d'une protection subsidiaire, une procédure spécifique a été mise en place : la réunification familiale.

Si des conditions plus favorables leur sont appliquées, la procédure reste cependant particulièrement ardue pour les familles des BPI : difficultés à faire reconnaître le lien familial, à obtenir les documents nécessaires, à déposer les dossiers de demande auprès des autorités consulaires, refus de visas opposés aux membres de famille, etc.

Au cours de la formation, nous reviendrons sur les personnes concernées par la réunification familiale et sur le déroulé de cette procédure, étape par étape.

Nous évoquerons également des considérations pratiques, et notamment les difficultés les plus fréquemment rencontrées (*état-civil, accès aux ambassades, délais de traitement...*).

Objectifs

- Identifier les personnes éligibles à la réunification familiale
- Pouvoir informer les personnes accompagnées des étapes et des délais de la procédure de réunification familiale
- Savoir accompagner les familles en cas de difficultés au cours de la procédure : dépôt de la demande, instruction prolongée, etc.
- Connaître les voies de recours en cas de refus de réunification familiale

Contenu

- Les bases légales de la réunification familiale
- Les bénéficiaires de la procédure de réunification : conditions à remplir
- La procédure de demande de visa, les documents nécessaires et les délais
- Spécificités de certains pays et difficultés récurrentes (*notamment documents d'état-civil et fonctionnement des ambassades*)
- Les décisions de refus et les recours possible
- Les droits des familles rejoignantes à l'arrivée en France



Tout-e professionnel-le ou bénévole intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Une journée (7 heures)



200€ /personne



Vendredi 12 février 2027

Accompagner les demandeur·euses d'asile victimes de violences sexistes et sexuelles

Les personnes en demande d'asile sont particulièrement exposées aux violences sexuelles ou de genre (VSS), que ces violences soient la raison de la demande d'asile, qu'elles soient survenues au cours de leur parcours migratoire ou après leur arrivée en France. Parmi les victimes de VSS, les femmes représentent une écrasante majorité.

Pour elles, la procédure d'asile peut s'avérer particulièrement éprouvante et constituer une violence administrative : parce qu'elle repose principalement sur la verbalisation des persécutions ou des menaces vécues, elle exige des demandeuses d'asile un récit détaillé des violences subies dans leur sphère intime.

Dans cette formation de deux jours, nous aborderons les spécificités des demandes d'asile des femmes victimes de violences sexuelles ou de genre : quels sont les principaux motifs de persécutions mis en avant ? Comment l'OFPRA et la CNDA évaluent-elles la crédibilité des déclarations des victimes de violence de genre ? Au-delà de la procédure d'asile, existe-t-il d'autres voies d'accès au séjour en France pour les victimes de VSS ?

Nous échangerons également sur l'accompagnement des victimes de violence : Comment favoriser la parole des concerné·es ? Comment réagir lorsqu'une personne se confie sur les violences qu'elle a subies ou qu'elle subit encore actuellement ? Comment l'orienter ? Cette formation sera l'occasion d'échanger sur les pratiques de chacun·e et de mettre en application les connaissances acquises lors de cas pratiques.

Objectifs

- Identifier les principaux motifs de demande d'asile liés aux violences sexistes et sexuelles
- Comprendre comment l'OFPRA et la CNDA traitent ces demandes d'asile
- Identifier les titres de séjour spécifiques pour les victimes de VSS
- Savoir mettre en place un environnement favorisant la libération de la parole des victimes
- Savoir adapter sa posture professionnelle (*écoute, bienveillance...*)
- Être en capacité d'informer les victimes de violences de leurs droits

Contenu

- Les différentes formes de violence basées sur le genre
- Le concept de "groupe social persécuté" en droit d'asile
- Les principaux motifs de demande d'asile liés au genre :
 - ▶ mutilations génitales féminines
 - ▶ mariage forcé et violences conjugales
 - ▶ traite des êtres humains
- Les titres de séjour spécifiques : sortie de réseau de prostitution, victime de traite, la protection du droit au séjour des victimes de violences conjugales
- La posture professionnelle et l'accueil de la parole des victimes de violences



Tout·e professionnel·le ou bénévole intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Deux journées (14 heures)



400€ /personne



Jeudi 11 & vendredi 12 mars 2027

Accompagner les demandeur·euses d'asile LGBTQIA+

L'orientation sexuelle et l'identité de genre d'une personne constituent à la fois un motif de demande d'asile et un critère de vulnérabilité à prendre en compte dans l'accompagnement.

Cette formation a pour objectif d'aborder les spécificités des demandes d'asile liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre : peut-on accorder une protection du seul fait qu'une orientation sexuelle spécifique est revendiquée ? Comment évaluer la crédibilité des déclarations ? Quels sont les points de vigilance à mettre en place dans l'accompagnement ? Existe-t-il des procédures spécifiques liées à ces demandes d'asile ?

A l'issue de la formation, les stagiaires auront des éléments pour accompagner une personne LGBTQIA+ dans ses différentes démarches en France.

Objectifs

- Avoir un aperçu du contenu des demandes d'asile liées à l'orientation sexuelle et/ou à l'identité de genre et comprendre comment l'OFPRA et la CNDA traitent ces demandes d'asile
- Adapter son accueil et son accompagnement aux besoins spécifiques des personnes LGBTQIA+ en demande d'asile
- Adopter les bons réflexes face aux comportements LGBTphobes
- Connaître les dispositifs spécifiques qui existent

Contenu

- La notion de « *groupe social persécuté* » en droit d'asile
- Éléments de compréhension concernant les attentes de l'OFPRA et de la CNDA
- Cadre légal réprimant les LGBTphobies
- Éléments de géopolitique sur la reconnaissance des identités LGBTI dans le monde
- Points d'attention dans les démarches administratives, notamment des personnes transgenres
- Échanges sur les pratiques



Tout·e professionnel·le ou bénévole intervenant auprès d'un public migrant



Aucun prérequis



Eurométropole de Strasbourg
(lieu exact communiqué dans la convocation)



Une journée (7 heures)



200€ /personne



Jeudi 3 juin 2027

INFORMATIONS PRATIQUES

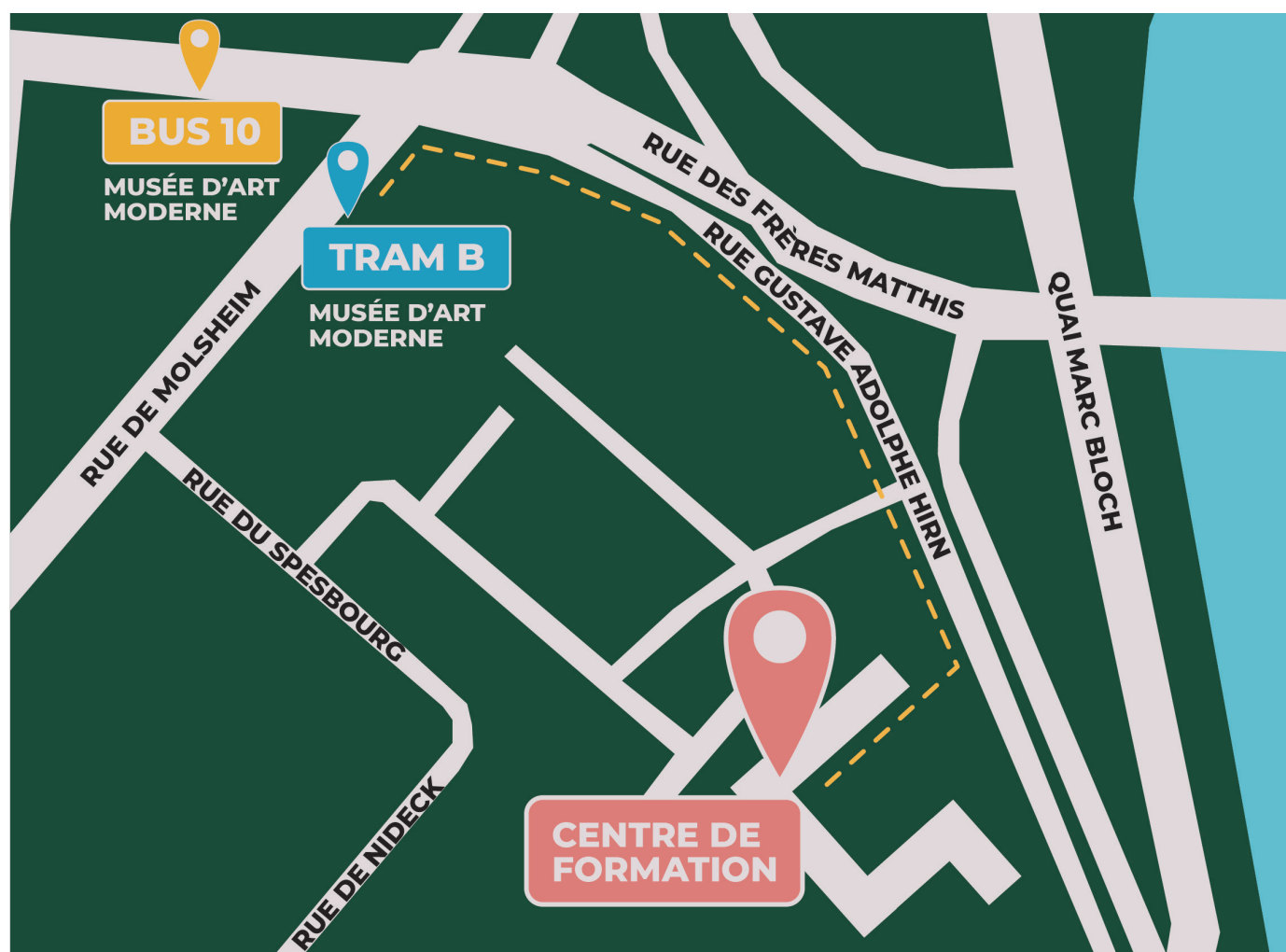


Lieu des formations

Les formations proposées se déroulent dans notre salle de formation, située au 1^{er} étage du **6 rue Gustave Adolphe Hirn, 67000 Strasbourg**.

Le site est situé à 10 minutes en transport en commun de la gare centrale. L'accès se fait à pied depuis l'**arrêt de tram / bus "Musée d'Art Moderne"**. Le site est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les places sont limitées à 12 participants et, sous réserve de disponibilité, les inscriptions sont possibles jusqu'à deux semaines avant la formation. Au-delà de ce délai, il reste possible de nous consulter pour envisager la possibilité d'une inscription.



VOUS INSCRIRE

Pour une inscription individuelle, il suffit de compléter le formulaire d'inscription ci-après et de nous le retourner par mail.

Pour une inscription en groupe, envoyez-nous votre demande à l'adresse suivante : centredeformation@foyernotredame.org.

Handicap, tarifs et gestion des réclamations

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre salle est accessible aux personnes à mobilité réduite. Le registre public d'accessibilité est consultable sur place, et disponible en version numérique sur simple demande par mail à l'adresse centredeformation@foyernotredame.org.

Pour des adaptations spécifiques liées à une situation de handicap, la référente handicap du Centre de formation, Sabrina ZENNER, est joignable à cette même adresse.

NOS TARIFS



Inscription individuelle : 200€/jour/personne (100€/demi-journée/personne)

Tarif groupe : 1200€/jour/groupe en vos locaux.

Nous pouvons également mettre une salle à votre disposition. Veuillez nous consulter pour les tarifs.

En cas de déplacement du formateur hors de l'Eurométropole de Strasbourg, les coûts de déplacement et/ou d'hébergement du formateur vous seront refacturés.

Il nous semble important que nos formations soient accessibles au plus grand nombre. Ainsi, si vos moyens ou ceux de votre structure sont un frein à votre inscription à une de nos formations, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

GESTION DES RÉCLAMATIONS

Vous pouvez nous signaler toute difficulté en lien avec notre activité à l'adresse centredeformation@foyernotredame.org. Nous vous répondrons de façon individuelle dans un délai maximum de trois semaines, et tiendrons compte de votre réclamation pour améliorer nos processus à l'avenir.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION



Formulaire d'inscription

→ Le formulaire d'inscription ci-dessous est à compléter et à transmettre à centredeformation@foyernotredame.org ←

FORMATION SOUHAITÉE

Thème :

Date :

Vos objectifs pour cette formation :

STAGIAIRE

Nom :

Prénom : Téléphone :

Adresse email :

Poste occupé : Ancienneté sur le poste :

SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous préciser quelles adaptations nous pouvons apporter à la formation pour vous permettre d'y participer dans de bonnes conditions :

INFORMATIONS DE FACTURATION

Inscription à titre individuel ☐

Sinon, raison sociale de l'organisme de rattachement :

Nom et prénom du responsable :

Adresse email du responsable :

Téléphone du responsable :

Adresse complète de facturation :

Conditions Générales de Vente

DÉSIGNATION

L'Association Foyer Notre Dame désigne un organisme de formation, dont le siège social est situé 21 rue du Dôme, 67000 STRASBOURG. L'Association Foyer Notre Dame met en place et dispense des formations inter ou intra-organismes.

1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'Association Foyer Notre Dame, ci-après dénommée « AFND », s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

1.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.3. Toute inscription à une formation implique l'adhésion entière et sans réserve par le client aux présentes conditions générales de vente.

1.4. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et continueront à produire leurs effets.

1.5. L'AFND peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les nouvelles conditions s'appliquent à toute nouvelle commande faisant suite à leur modification, quelle que soit l'antériorité des relations entre l'AFND et le client.

2. DÉFINITIONS

- Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le présent catalogue réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires.
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux.
- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation.
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

3. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

3.1. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (*montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande valant convention de formation*) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet du Client.

3.2. Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, d'un acompte de 30% du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétraction de 10 jours qui court à compter de la signature de ce contrat.

Les formations inter-entreprises sont destinées aux professionnels ou bénévoles intervenant auprès d'un public étranger. Sauf mention contraire, le prérequis pour accéder aux formations proposées consiste en une première expérience auprès d'un public migrant. Les inscriptions sont limitées à 16 participants par session de formation. Les inscriptions sont possibles jusqu'à deux semaines avant la date prévue de la formation. Des demandes pourront exceptionnellement être prises en compte après ce délai, sur demande par mail à l'adresse centredeformation@foynotredame.org. S'agissant des formations intra-entreprise, elles sont construites sur mesure sur la base d'échange avec le client ; leur contenu, le public cible, et les prérequis, sont donc à définir d'un commun accord.

4. RESPONSABILITÉ

4.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

4.2. L'AFND ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

4.3. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Le client s'engage à prévenir l'AFND de la participation de stagiaire entrant dans le champ de la prise en compte du handicap. Il s'engage également à informer l'AFND des besoins spécifiques de ce stagiaire lors de l'action de formation, afin de pouvoir au besoin adapter la prestation. La référente handicap du centre de formation est Sabrina ZENNER, joignable par mail à l'adresse du centre. Le registre public d'accessibilité est consultable sur place ou disponible sur demande par mail.

6. PRIX - MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

6.1. Les prix sont indiqués sur le devis et sur la convention. Ils sont nets de taxes, l'AFND n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts, les prix sont nets de taxes et ne peuvent pas donner lieu à une récupération de TVA.

6.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur la convention.

7. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

7.1. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au client/stagiaire :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse ;
- de s'assurer du paiement par l'organisme désigné.

7.2. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à l'AFND le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

7.3. Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

8. PÉNALITÉS DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT

8.1. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées au taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'exécution de la prestation. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

8.2. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.

9. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRÉSENCE

9.1. Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au stagiaire entre quatre et deux semaines avant la date de la formation. Le stagiaire est également destinataire des présentes conditions générales de vente et du règlement intérieur du centre de formation, qu'il s'engage à consulter et à respecter. A cette occasion, un questionnaire préalable est également adressé au stagiaire pour recueillir des éléments sur son cadre d'intervention et ses attentes. Le stagiaire s'engage à y répondre au plus tard une semaine avant la date de la formation. L'absence de réponse dans ce délai fera l'objet d'une relance téléphonique. Il appartient au Client de s'assurer de la présence des stagiaires à la formation.

9.2. Les stagiaires du Client présents s'engagent à signer la feuille de présence, qui servira de base aux attestations de présence.

9.3. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au Client après chaque formation.

10. REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, l'AFND sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation

de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE– ABSENCES

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

11.1. Par le client personne morale. Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

11.2. Par le client personne physique.

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par l'AFND après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, l'AFND retient l'acompte (*ou la facture s'il n'a pas été perçu*), s'il y a lieu, sauf cas de force majeure.
- Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (*événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne*), le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

11.3. Par l'AFND. L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, et ce sans indemnités. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une session de formation, l'AFND se réserve la possibilité d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date initialement prévue. Cette annulation ne fait l'objet d'aucune indemnité. La formation ajournée pourra être reportée dans un délai de 6 mois à compter de la date d'annulation. Au-delà de ce délai, la formation sera considérée comme annulée pour l'année civile en cours. La responsabilité de l'AFND ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de la prestation de formation découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code Civil.

12. REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

L'AFND offre au client la possibilité de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant ne peut faire l'objet d'aucune indemnité.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'AFND est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (*papier, numérique, ...*), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à l'AFND. Le stagiaire ou client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, modifier, traduire, représenter, commercialiser ou diffuser les contenus et supports pédagogiques mis à sa disposition, sans l'autorisation expresse de l'AFND. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par l'AFND est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

14. CONFIDENTIALITÉ

L'AFND, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur

forme et leur nature (*économiques, techniques, commerciaux, ...*), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

15. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de l'AFND ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. L'AFND s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles transmises, et ce dans le respect des dispositions légales en vigueur. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification, de limitation aux traitements, d'opposition et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation.

16. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

La loi française est applicable aux présentes Conditions générales de vente. Tout litige fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable. A défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent. Tout litige ne pouvant être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal Judiciaire de Strasbourg, quel que soit le siège ou la résidence du client. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas en cas de litige avec un Client non professionnel, pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront, conformément aux dispositions des articles 42 à 48 du Code de Procédure Civile.

foyer
notre dame

— ASSOCIATION —



Plus d'informations sur :
www.foyernotredame.org/association/centre-de-formation

www.foyernotredame.org
centredeformation@foyernotredame.org

Numéro d'enregistrement : 44 67 06563 67

**Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION